**COMMUNE DE SAINT-BASILE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2021**

**Présents**: Mesdames : Diaz Monique, Crouzet Sylvie et Redon Sylvie - Messieurs :  Soumille Jean-Jacques, Landrein  Michel, Vallon Bernard, Félix Raphaël, Bozzo Jean-Daniel et Barolle Jean Pierre.

**Secrétaire de séance**: Barolle Jean Pierre.

**Secrétaire de Mairie**: Costecalde Marie.

**Absentes excusées**:  Grange Christelle excusée nous a rejoint en cours de réunion, Legras Marie non excusée.

Le conseil municipal est présidé par Mr le Maire, Landrein Michel.

**Ordre du jour :**

**1°) Projet de raccordement au réseau d’eau potable de Saint-Barthélemy-Grozon  :**

En préalable une demande de raccordement sera envoyée aux élus de St-Barthélemy-Grozon afin d’obtenir leur accord, par la suite il est envisagé de réaliser une connexion au réseau d’EP à partir du hameau « les Hières » afin d’alimenter les lieux-dits les Aubertières, la Vernatte, Valgelas et si possible le Bouchet. Le Bureau d’Etudes NALDEO nous adresse une lettre de commande pour la réalisation de l’avant projet.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal **vote à l’unanimité la commande au Bureau d’Etudes NALDEO**.

**2°) Classement et déclassement de chemins communaux:**

* Chemin « la Coste » **:** ce chemin n’est pas cadastré, le propriétaire prend en charge les frais  (notaire, cadastre, enquête publique, etc,,,,) pour le classer en chemin rural.
* chemin de contournement de « Bel Air » **:** ce chemin fait l’objet d’un échange avec le propriétaire cela a été déjà vu lors d’un conseil municipal précédent. Ce chemin sera classé en voie communale

Pour ces deux chemins, le conseil municipal **vote à l’unanimité leur classement.**

 **3°) Recrutement d’un agent contractuel  :**

Un agent municipal étant en longue maladie il est nécessaire de procéder à une délibération pour donner pouvoir à Mr le Maire de réaliser un recrutement.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal **vote à l’unanimité l’embauche d’un agent en remplacement**.

**4°) Trésorerie :**

La Trésorerie de Lamastre est transférée sur la commune d’Annonay depuis le 01/09/21, de la sorte il est nécessaire d’avoir une autorisation permanente et générale à fin de poursuites via le Service de Gestion Comptable d’Annonay.

 Le conseil municipal **vote à l’unanimité l’autorisation de poursuites attribuée au comptable public**

5**°) POINTS DIVERS:**

* **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAMASTRE :** Michel Landrein est le nouveau délégué suppléant auprès d’Ardèche Numérique Drôme (Fibre Optique) - délégué titulaire au PNR des Monts d’Ardèche - membre du comité de direction de l’EPIC - délégué suppléant SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE - délégué suppléant du SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU DOUX.
* **Ordures Ménagères**: Suite à la nouvelle organisation mise en place par la com-com il ne resterait qu’un seul point d’apport pour chacun de nos quatre hameaux qui sont tous équipés de tri sélectif.
* **Brioches** : la vente de brioches aura permis de récolter 621 euros pour l’association ADAPEI.
* **Marie Café** : Mme Bruyère ayant annoncé son départ à la retraite, des démarches sont en cours pour trouver un successeur avec le partenariat de la CCI pour un accompagnement.
* **Repas municipal dit des « anciens »** : reprise du traditionnel « repas des anciens »  fixé au 15 janvier 2022.
* **Cabinet Vétérinaires** : Le GDS (groupement de défense sanitaire) nous informe que le département de l’Ardèche est confronté à une pénurie de vétérinaires exerçant dans le domaine des animaux de rente. Suite au rachat du cabinet dit « du Mercadal » de Lamastre le poste de vétérinaire rural n’a pas été renouvelé, les soins seront dédiés aux animaux domestiques. Ainsi une pénurie de vétérinaires est à craindre, des réunions sont mises en place pour trouver des solutions
* **Colombarium**: l’installation du Colombarium aura un coût prévisionnel de 20.000 euros.
* **Panneau d’Affichage** : 4 panneaux de signalisation à caractères ruraux seront installés en divers points de la commune.
* **Pont de Lapras** : Un élagage/débroussaillage devient nécessaire sous le pont de Lapras, des devis seront demandés.
* **Projet de logo** : pour mieux personnaliser et identifier les courriers émis par la commune, un projet de logo est présenté pour avis du conseil municipal.

Fin de séance